

# L'INTERNAT, LIEU DE VIE

L'internat est un service rendu aux familles et aux élèves dont le domicile est éloigné du lycée. Il permet de répondre aux objectifs du Projet d'Etablissement : accompagner le jeune vers l'autonomie et de l'aider à se construire.

## L'apprentissage de l'autonomie :

- > dans la gestion du travail scolaire : le travail personnel s'effectue dans une salle d'étude et/ou au CDI en présence d'un adulte.
- > dans la gestion du lieu de vie partagé où chacun doit veiller à l'ordre, à la propreté et au respect des locaux.
- > dans le choix des activités pendant le temps de détente : foyer, billard, tennis de table, baby-foot, télévision, synthé. Des soirées-détente sont organisées : sortie cinéma, soirée de Noël... De plus, les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans un club sportif sous condition. Possibilité de s'inscrire à l'UNSS : les activités ont lieu le mercredi après-midi.



## Le partage d'une vie collective :

La vie collective à l'internat nécessite l'application des règles établies (règlement intérieur). L'objectif est de permettre à chacun de trouver un cadre favorable à sa réussite scolaire et à l'épanouissement de sa personnalité. Une qualité de vie collective sera ainsi obtenue en particulier grâce à la politesse, à la tolérance et au respect de l'autre.

## Le quotidien d'un interne :

Après leur journée de cours, les élèves se réunissent sur le site Jaurès.

A 18h45, les internes prennent leur dîner. A 19h15, ils vont en récréation et remontent sur le site Lavoisier.

De 19h30 à 20h30, ils effectuent leur travail personnel en étude ou au CDI.

Ensuite, ils rejoignent leur chambre pour un temps de détente, de travail ou peuvent se rendre au foyer et ce jusqu'au coucher, à 22h15 maximum.

L'internat est ouvert du dimanche à 20h au vendredi à 7h15.



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE